

**1^{re} assemblée publique de l'exercice 2011-2012 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
21 avril 2011, à 17 h 00**

Procès-verbal de la première (1^{re}) assemblée publique de l'exercice 2011-2012 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 21 avril 2011, à 17 h 00, à la MRC de Maskinongé.

PRÉSENCES :

M. Serge Aubry	Conseiller, Ville de Shawinigan
M. Normand Beaudoin	Maire, Ville de La Tuque
M. Larry Bernier	Maire de Lac-Édouard, Agglomération de La Tuque
M. Pierre Bouchard	Maire, municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Martin Caron	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation
M. André Léveillé	Maire, Municipalité de Saint-Tite
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Pierre Tremblay	Siège, Qualité de vie

ABSENCES :

M. Michel Angers	Maire, Ville de Shawinigan
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. René Goyette	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Sophie Milette	Siège, Main-d'œuvre
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M ^{me} Éva Ottawa	Nation Atikamekw

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Amina Chaffai	Représentante, Députée de Laviolette
M. Ghislain Bourque	Observateur, Éducation
M. Alain Gagnon	Représentant, Députée de Champlain
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M ^{me} Marianne Méthot	Représentante, Députée de Trois-Rivières
M ^{me} Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M. Gérard Bruneau préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. Gérard Bruneau souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/11-12-01-001

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 24 février 2011
- 3.0 Élection à la présidence et au comité exécutif pour l'exercice 2011-2012
- 4.0 Adoption du plan d'action et du budget 2011-2012 de la CRÉ de la Mauricie
- 5.0 Plan d'action, Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et budget 2011-2012 de la CRRNT

- 6.0 Fonds de développement régional
 - 6.1 Bilan
 - 6.2 Projets
 - 6.2.1 Entente spécifique portant sur la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification dans la région de la Mauricie (2011-2016) (ES-027-11)
 - 6.2.2 CFUT 91,1 - Augmentation de la puissance de diffusion (AA-188-10)
 - 6.2.3 Camp musical Mauricie (AA-187-10)
 - 6.3 Comité de travail – Cadre de gestion
- 7.0 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
 - 7.1 Nomination du poste citoyen de la CRRNT
 - 7.2 PMVRMF - Volet II - Mandat du comité exécutif
- 8.0 Liste des chèques
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions du public
- 11.0 Date de la prochaine rencontre
- 12.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Robert Lalonde, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.1 Adoption du PRDIRT
- 5.2 Adoption du plan d'action 2011-2013 du PRDIRT
- 5.3 Adoption du budget 2011-2012 de la CRRNT
- 9.1 Rapport du Vérificateur général du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-002 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2011

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. Guy Richard, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 24 février 2011, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-003 3.0 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'EXERCICE 2011-2012

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Larry Bernier, de nommer M. Christian Savard comme président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'appel de propositions pour le poste de président, M. André Nollet propose M. Gérard Bruneau. Aucune autre candidature n'est proposée. Aussi, le président d'élection déclare élu M. Gérard Bruneau au poste de président de la CRÉ de la Mauricie.

Le président d'élection demande des propositions pour le comité exécutif :

- M. Larry Bernier propose M. Normand Beaudoin
- M. Pierre Bouchard propose M. Robert Lalonde
- M. Pierre Bouchard propose M. René Goyette
- M. Normand Beaudoin propose M. Michel Angers
- M. Yvon Lemire propose M. André Nollet
- M. André Nollet propose M. Pierre Tremblay

Il déclare élus M. Normand Beaudoin, M. Robert Lalonde, M. René Goyette, M. Michel Angers, M. André Nollet et M. Pierre Tremblay comme membres du comité exécutif pour l'année 2011-2012. Les officiers seront nommés après la rencontre du conseil d'administration lors d'une brève rencontre du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-004 4.0 ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET DU BUDGET 2011-2012 DE LA CRÉ DE LA MAURICIE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. Larry Bernier, d'adopter le plan d'action 2011-2012, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. Larry Bernier, d'adopter le budget annuel totalisant au montant de 906 600 \$, incluant un montant de 773 700 \$ du FDR pour l'administration de la CRÉ de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-005 5.0 PLAN D'ACTION, PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT) ET BUDGET 2011-2012 DE LA CRRNT

5.1 Adoption du PRDIRT

Résolution relative à l'adoption du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

CONSIDÉRANT que la CRRNT est l'interlocutrice privilégiée de la CRÉ de la Mauricie en matière de développement des ressources naturelles et du territoire. À ce titre, elle donne des avis sur tout sujet relatif à la protection, l'aménagement et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie a donné à la CRRNT le mandat de réaliser le PRDIRT;

CONSIDÉRANT que le PRDIRT a été présenté en consultation publique, notamment lors de deux séances d'informations publiques, cette consultation ayant été précédée de deux consultations ciblées auprès du Forum des ressources naturelles et du territoire;

CONSIDÉRANT que les commissaires de la CRRNT ont reçu et analysé les commentaires et avis transmis lors des périodes de consultations;

Pour faire suite à la recommandation de la CRRNT, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie, tel qu'il a été présenté à la CRRNT et de le déposer à la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin que celui-ci prenne connaissance des enjeux, des orientations ainsi que des objectifs de développement identifiés par la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Adoption du plan d'action 2011-2013 du PRDIRT

Résolution relative à l'adoption du plan d'action 2011-2013 du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie a donné à la CRRNT le mandat de réaliser le plan d'action du PRDIRT;

CONSIDÉRANT que le plan d'action constitue l'outil pour mettre en œuvre le PRDIRT;

CONSIDÉRANT que les actions proposées au plan d'action ont fait l'objet d'une consultation auprès du Forum des ressources naturelles et du territoire;

CONSIDÉRANT que les commissaires de la CRRNT, suite à la consultation, ont analysé les commentaires reçus et ont procédé à un exercice permettant de prioriser les actions;

Suite à la recommandation de la CRRNT, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter le plan d'action 2011-2013 du PRDIRT, tel qu'il a été présenté à la CRRNT, et de le déposer à la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin que celui-ci prenne connaissance des actions jugées prioritaires pour l'atteinte des objectifs du PRDIRT, et ce, pour l'horizon 2011-2013. Un exercice de révision et d'actualisation des priorités du plan d'action est déjà prévu pour la deuxième année du plan (soit l'horizon 2012-2013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Adoption du budget 2011-2012 de la CRRNT

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. André Nollet, d'adopter le budget 2011-2012 de la CRRNT pour un montant de 728 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-006 6.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

6.1 Bilan

La direction générale présente le bilan du FDR. En date du 21 avril 2011, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 127 224 \$ pour l'exercice 2010-2011.

6.2 Projets

6.2.1 Entente spécifique portant sur la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification dans la région de la Mauricie 2011-2016 (ES-027-11)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Entente spécifique portant sur la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification dans la région de la Mauricie 2011-2016» (ES-027-11)

La région s'est dotée d'une Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) au sein de laquelle siègent des représentants des milieux de l'éducation et du socioéconomique. Le renouvellement de l'Entente spécifique permet la poursuite de ce partenariat et permet aux collaborateurs de travailler sur des orientations visant le développement d'actions concrètes pour favoriser la persévérance scolaire, pour augmenter la diplomation et la qualification des jeunes à tous les niveaux du parcours scolaire.

- CONSIDÉRANT que le projet rejoint le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 en soutenant l'amélioration de la persévérance scolaire pour ainsi répondre à l'orientation 2 quant à renforcer les compétences des Mauricien(ne)s;
- CONSIDÉRANT que l'orientation 1 du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 est touchée par ce projet, au niveau de l'action visant à favoriser la création d'entreprises et développer la culture entrepreneuriale;
- CONSIDÉRANT que la présente Entente vise à favoriser la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes de la région de la Mauricie et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement québécois 2009-2014 visant à accroître l'action gouvernementale relativement à la réussite éducative des jeunes;
- CONSIDÉRANT que cette Entente s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires «L'école j'y tiens!» du gouvernement québécois qui vise à hausser à 80 % le taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans d'ici 2020. Quelques voies touchent particulièrement ce projet : la 3^e voie «Mobiliser les acteurs régionaux», la 12^e voie «Faciliter et encourager l'accès à la formation professionnelle» et la 13^e voie «Raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs»;
- CONSIDÉRANT qu'une importante mobilisation, coordonnée par la TREM, par l'entremise d'une première Entente spécifique portant sur la réussite éducative en Mauricie, est en cours depuis 2008 et a été préalablement précédée, entre 2003 et 2008, d'un premier protocole d'entente portant sur la lutte au décrochage et à l'abandon scolaire et l'implantation d'un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle suivi d'un protocole d'entente administrative portant sur la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que, pour la région, on estime qu'un garçon sur quatre (23,0 %) et que près d'une fille sur sept (13,7 %) décrochent de leurs études secondaires chaque année;
- CONSIDÉRANT qu'il est impératif de valoriser l'éducation, d'augmenter la qualification et la diplomation dans la région de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT qu'il y a un consensus des acteurs régionaux sur la nécessité de poursuivre la mobilisation et le partenariat pour favoriser la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes;
- CONSIDÉRANT l'implication des ministères, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés, des institutions d'enseignement collégial publiques et privées, de l'UQTR et des organismes régionaux qui s'avère nécessaire pour soutenir la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des PARTIES convient que cette Entente constitue un levier privilégié permettant de soutenir les priorités d'action identifiées par la TREM dans le cadre de ses travaux.
- CONSIDÉRANT que la CRÉ reconnaît la TREM comme instance privilégiée pour toute question en matière d'éducation dans la région;
- MALGRÉ la décision du comité de recommandation d'accorder un montant maximal de 30 000 \$ par année du FDR au lieu de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT la décision des institutions d'enseignement d'augmenter leurs contributions pour un montant supplémentaire de 25 000 \$ par année;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Aubry, appuyé par M. Martin Caron, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, et la mise en œuvre des projets qui seront mis de l'avant à l'intérieur de l'Entente spécifique, avec une contribution de 50 000 \$ par année, pour les trois premières années de l'Entente, conditionnellement à la confirmation de la structure de coûts et de financement, telle qu'elle apparaît dans la structure consignée dans la présentation sommaire, à la production et au dépôt d'un bilan de l'Entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie 2008-2011, et à ce que le financement pour la deuxième ainsi que la troisième année soit accordé suite à l'évaluation positive des résultats obtenus lors de la première année par la CRÉ et la TREM.

Également, que le financement de la CRÉ à l'égard des 4^e et 5^e années de cette Entente soit conditionnel à une décision favorable du conseil d'administration sur la base de l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs pour les trois premières années de l'Entente, ainsi qu'à la confirmation, par les PARTIES, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.2 CFUT 91,1 – Augmentation de la puissance de diffusion (AA-188-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «CFUT 91,1 – Augmentation de la puissance de diffusion» (AA-188-10)

La station de radio communautaire de Shawinigan diffuse sur le territoire de la municipalité de Shawinigan et de municipalités limitrophes. Elle demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'augmenter sa puissance maximale de 250 à 31 291 watts pour lui permettre de mieux desservir son auditoire et ses clients acquis et pour étendre ses services de diffusion sur de nouveaux territoires non couverts par les services d'une radio communautaire, à savoir la MRC de Mékinac et la MRC des Chenaux.

La demande faite à la CRÉ de la Mauricie porte sur l'installation des équipements requis pour assurer cette nouvelle desserte.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015, alors que la mission de la station CFUT 91,1 concorde plus particulièrement avec les stratégies visées de soutenir les services aux individus et aux collectivités tout en favorisant l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT que la station CFUT 91,1 démontre depuis 2006 son utilité sociale et communautaire dans le milieu shawiniganais, mais que la faiblesse de son signal émetteur confine son développement et ses capacités de rentabiliser ses opérations, avec pour effet de restreindre ses moyens d'assurer une couverture efficace des activités et des événements réalisés au sein des municipalités constituant son territoire de diffusion;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du signal de diffusion permettrait de mieux desservir la clientèle locale et régionale déjà rejointe tout en donnant accès aux services d'une radio communautaire à une partie de la population actuellement non couverte par ce service, particulièrement dans le secteur à l'est de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les changements recherchés par la station lui permettraient de mieux exercer son rôle dans la communauté en conformité avec sa mission et d'accroître le niveau de satisfaction de ses auditeurs et partenaires ainsi que de ses clients commerciaux;

CONSIDÉRANT que les activités de développement de marché et de commercialisation seront essentiellement orientées vers la population des municipalités constituant ses marchés naturels dans sa zone de desserte;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Serge Aubry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 30 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées (tout en modifiant la contribution de la députation provinciale et fédérale par la contribution du milieu) dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire, à l'obtention d'une réponse confirmée positive du CRTC permettant à la station CFUT 91,1 d'augmenter sa puissance de diffusion conformément au plan présenté dans le projet reçu et à l'engagement de CFUT de respecter les marchés des territoires naturels des deux autres stations de radio communautaire de la Mauricie CFOU à Trois-Rivières et CH2O sur le territoire de Maskinongé. M. Robert Lalonde s'abstient de la décision.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.2.3 Camp musical Mauricie (AA-187-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Camp musical Mauricie» (AA-187-10)

Le Cégep de Trois-Rivières se prépare à devenir une base d'accueil pour mettre en place un camp musical d'été destiné aux jeunes et ainsi offrir un service encore non disponible en Mauricie. Le projet se particularise en proposant un concept innovant d'un camp développé en milieu urbain.

De plus, l'autre particularité du concept de ce camp musical sera d'utiliser la mobilité pour rejoindre différents publics en profitant des activités et des événements qui se déroulent en période estivale en Mauricie. Avec cette approche, les jeunes participants auront l'occasion d'expérimenter différentes mises en situation et différents contextes pour démontrer les résultats de leur apprentissage.

CONSIDÉRANT que le projet de camp musical urbain de la Mauricie permet de rejoindre l'objectif stratégique du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 visant à développer des projets culturels structurants pour la région;

CONSIDÉRANT que le camp musical urbain de la Mauricie prend toute sa dimension dans le cadre d'une vision régionale de ses activités;

CONSIDÉRANT que le projet propose une formule innovatrice qui permet à la Mauricie de se distinguer dans l'offre de service des camps musicaux disponibles au Québec en faisant usage des facilités et installations de même que du potentiel des ressources humaines du Cégep de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le projet ajoute un nouvel élément dans la vitalité de l'offre culturelle de la Mauricie et entrevoit son développement en créant de nouvelles occasions de mettre la région au premier plan tout en multipliant les partenariats avec les organismes du milieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Larry Bernier, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 8 200 \$, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées, telles qu'elles apparaissent dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Comité de travail – Cadre de gestion

Pour faire suite à la décision prise par le comité exécutif de former un comité de travail en vue de formuler des recommandations au conseil d'administration, IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Larry Bernier, de nommer M. Gérard Bruneau, M. Pierre Robert, M. Marco Letiecq, M. Patrice Baril, M. Yvon Lemire et M. Christian Savard sur ce comité de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-007 7.0 COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

7.1 Nomination du poste citoyen de la CRRNT

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre Bouchard, de nommer M. Hugues Laplante au poste citoyen de la CRRNT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 PMVRMF – Volet II – Mandat du comité exécutif

Résolution relative au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) annoncera sous peu son Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II;

CONSIDÉRANT que le prochain conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie se tiendra en juin prochain;

CONSIDÉRANT l'importance de ne pas retarder le processus;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. Serge Aubry, de mandater le comité exécutif pour convenir des modalités et de la répartition budgétaire régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-008 8.0 LISTE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. André Nollet, d'adopter la liste des chèques, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-01-009 9.0 VARIA

9.1 Rapport du Vérificateur général du Québec

Le président fait le point sur le rapport du Vérificateur général du Québec concernant le développement régional qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 mars dernier. Il rappelle que la CRÉ de la Mauricie a fait partie du groupe des cinq qui ont accueilli le Vérificateur général.

CA/11-12-01-010 10.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/11-12-01-011 11.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra, exceptionnellement, le mercredi 15 juin 2011, à la MRC de Mékinac.

CA/11-12-01-012 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. Normand Beaudoin, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gérard Bruneau
Président

René Goyette
Secrétaire